

SOMMAIRE

Vie de l'association	Pages
Les dates à retenir IMPÔTS PAC 2026	2
Les formations à l'AFOCG : - Santé des pieds et rentabilité - Travailler à plusieurs dans un climat serein - Comprendre et piloter la fertilité des sols et des prairies pour renforcer la résilience des exploitations	3-4
Le coin des adhérents : annonces, présentation de nouveaux adhérents	5
Fiscal	
La DEP, Le crédit d'impôt CUMA, le crédit d'impôt BIO €€€	6

NB : Pour tous les liens que nous vous proposons dans l'AFOC'INFOS, vous pouvez cliquer dessus, cela vous emmènera directement sur les sites concernés.



LES DATES A RETENIR

Déclaration d'ensemble des revenus (2042 et 2042 C)

- **Ouverture** du portail internet pour la déclaration en ligne : **19 avril 2026**.
- **Date limite** de la déclaration pour le Doubs : **28 mai 2026**.
- **Date limite** de la déclaration pour la Haute Saône et le territoire de Belfort : **4 juin 2026**.
- **Date limite** pour la déclaration papier : **19 mai 2026**.

Déclaration TVA annuelle et trimestrielle (CA12, CA3 et taxe ADAR)

pour les agriculteurs, les artisans et les commerçants

Date limite :

- le **5 mai** pour la TVA trimestrielle du 1er T 26
- le **5 mai** pour la TVA annuelle

Pensez bien à la TAXE ADAR ou
taxe sur le CA à intégrer à votre
déclaration de TVA
(pour les agriculteurs)

Date limite de déclaration des liasses fiscales

pour les agriculteurs au réel, les artisans et les commerçants au réel

Date limite le **5 mai**

Déclarations PAC Agriculteurs Date limite le **15 mai** pour les aides bovines et le **18 mai** pour le registre parcellaire graphique.

Pour prendre RDV n'hésitez pas à contacter :

- **Lucie** pour les dossiers à Cussey :

Permanence téléphonique le mercredi : 03.81.43.66.71

- **Béatrice** pour les dossiers à Orchamps-Vennes :

Permanence téléphonique le vendredi : 03.81.43.61.49



La formation santé des pieds et rentabilité



La première journée de formation a eu lieu le 10 mars avec une approche théorique le matin grâce à l'intervention de Bruno GIBOUDEAU (vétérinaire, créateur de la méthode OBSALIM) et pratique l'après-midi. Nous nous sommes rendus sur la ferme de Baptiste GUINCHARD, producteur de lait à la Sommette.

La deuxième journée se déroulera sur le secteur de Levier avec une approche uniquement pratique sous forme d'un « rallye pieds ». Le but étant de se rendre sur 3 des fermes de nos adhérents afin de réaliser le parage fonctionnel, une étude de l'impact technico-économique et mettre en pratique la méthode OBSALIM.

La formation travailler à plusieurs dans un climat serein

Une formation qui a intéressé une dizaine de participants, cette formation a eu lieu à Grosbois au GAEC du Champ Libre. Lucie Fauvet formatrice en relations humaines et médiatrice est intervenue durant les 2 jours de la formation.

Voici la trame de cette formation durant les deux jours : Les relations de travail entre associés et/ou conjoints peuvent affecter fortement le quotidien des exploitants et l'efficacité de leur travail. C'est pourquoi nous proposons une formation pour mieux comprendre et soigner ses relations.

La satisfaction des participants s'est fait sentir et beaucoup ont déjà imaginé des solutions à mettre en place sur leurs exploitations, voici certaines réactions à chaud. Quels enseignements de la formation envisagez-vous de mettre en œuvre facilement ?

- « Prendre du recul sur mes réactions au quotidien, être vigilant sur ma façon de parler à mes associés »
- « Le plus possible, notamment utiliser le « je », reformuler, inspirer, se poser avant de répondre »
- « Apprendre à dire non pour avoir du temps pour dire oui »

Cette formation vous intéresse? Contactez nous : contact@afocg25.fr

La formation comprendre et piloter la fertilité des sols et des prairies pour renforcer la résilience des exploitations

Juliette Guespin, adhérente à l'AFOCG et spécialiste des prairies et de la fertilité des sols est intervenue deux jours aux Ecorces. 8 stagiaires ont suivis cette formation.

Synopsis : Dans un contexte de changement climatique marqué par une augmentation de la fréquence des sécheresses, des excès d'eau et des variations de températures, la maîtrise du fonctionnement du sol et des prairies constitue un levier essentiel pour maintenir la performance agronomique et économique des exploitations agricoles.

Ainsi la formation a alterné entre observations terrains avec des analyses de profils de sols et théorie avec notamment une réflexion sur l'amendement des prairies : QUOI? QUAND?

Repérer les espèces présentes dans la prairie et pouvoir la catégoriser : fauche, pâture...

Le but de cette formation était d'être plus résilient face au changement climatique.



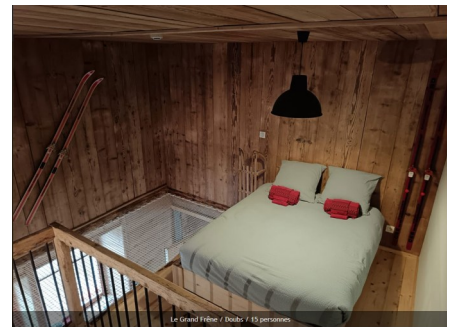
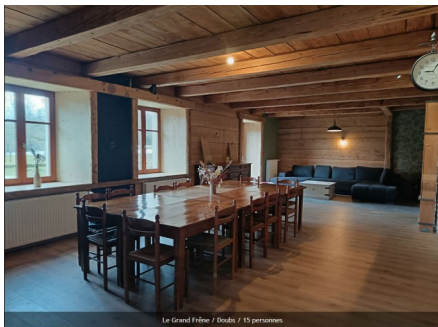
Le coin des adhérents

Julie les ruchers de la source

Les ruchers de la source, apiculture bio à Colombier-Fontaine vous propose ses miels et produits dérivés de la ruche (pains d'épices, nougat, bonbon...). Si vous avez un magasin à la ferme et souhaitez élargir la gamme de produits, n'hésitez à contacter Julie au 07.78.12.86.02.

Tarif pro sur demande.

Elodie, Charly, Lucie et Cyril Le Grand Frêne Gîte d'une capacité d'accueil de 15 personnes



Présentation :

Nous vous accueillons dans notre ferme comtoise, entièrement rénovée par nos soins. Sur demande nous pouvons vous fournir le petit déjeuner avec de délicieux produits locaux fermiers. Chacun aura son intimité dans cette grande maison comtoise située en pleine nature, à proximité de la Suisse.

Pour les amoureux de la nature, plusieurs randonnées à pied ou à vélo sont accessibles à votre disposition. Nous proposons pour ceux qui le souhaitent une découverte de notre ferme en élevage BIO.

Location : Semaine / Week-end

Formule(s) : Gestion libre

Ouverture : Ouvert toute l'année

<https://www.grandsgites.com/gite-25-le-grand-frene-7498.htm>

Plus tard dans la saison, nous vous ferons une présentation de la chèvrerie.



La DEP (déduction pour épargne de précaution)

Elle a été prolongé et élargie aux aléas économiques. Cet outil fiscal et social permet de sortir de son résultat d'exploitation une somme pour la mettre de côté (et ne pas payer d'impôt ou de cotisations sociales dessus) afin de réintroduire les années suivantes en cas de coup dur. Elle était originellement utilisée uniquement dans le cas d'aléas climatiques. Désormais l'aléa économique sera aussi pris en compte, mais il devra être attesté par un expert comptable.

En Cuma, un crédit d'impôt jusqu'à 3000 euros

Les agriculteurs en Cuma pourront bénéficier d'une exonération d'impôt plafonnée à 3000 € sur les dépenses entre 2026 et 2028. Le réseau national rappelle que la moitié des agriculteurs font partie d'une CUMA.

La Bio conserve son crédit d'impôt à 4500 €

D'abord augmenté par l'ensemble du parlement (députés et sénateurs) à 6000 €, le crédit d'impôt pour l'agriculture biologique **a seulement été maintenu a son montant d'origine (4500 €)** pour une durée de 3 ans soit jusqu'en 2028

Source : La France agricole février 2026

